

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de SOUSTELLE
30110

Séance du 15 décembre 2020

Numéro de délibération D2020_21

L'an deux mil vingt

et le quinze

à 18 heures.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Georges RIBOT

Présents :

Georges RIBOT, Jean Pierre OZIL, Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Sébastien KUBANI,
Claude SOLEIROL, Jerome NOGARET, Laurent BRUNEL, Céline LINGERAT, Christian PRIVAT,
Eric PRIVAT,

Absents :

VOILLIOT Loic

A été nommé secrétaire : katy ERDELYI

Objet de la Délibération

**DEMANDE D'AUTORISATION PAR MR LE MAIRE D'ENGAGER UNE DEMANDE DE
FINANCEMENT SUR LES FONDS DE CONCOURS D'ALES AGGLOMERATION**

Lors d'une réunion avec Alès Agglomération, les communes ont été vivement invitées à déposer
des demandes de financement sur les fonds de concours (qui peuvent financer 49% du reste
à charge d'un coût d'un projet)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de déposer une demande
de financement sur les fonds de concours d' Alès Agglomération,

projet : remplacement du joug de la cloche de l'église St Pierre

Mr Le Maire demande l'autorisation de déposer une demande de fonds de concours à Alès
Agglomération a hauteur de 4029,90 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Mr Le Maire à déposer
une demande de financement sur les fonds de concours d'Alès Agglomération, pour la somme de
4029,90€

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

publication

modification

le



du